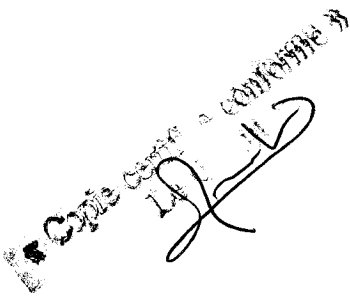
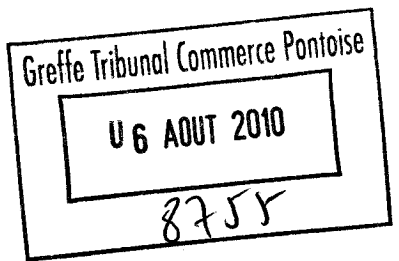


S.A.R.L. "2 L FINANCE"

**SARL AU CAPITAL DE 5 000 €uros
8 Impasse le Rêve
95660 CHAMPAGNE SUR OISE**

**RCS PONTOISE B 508 594 116
SIRET : 508 594 116 00016 / APE : 6420Z**



**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2010
A DIX HEURES**

L'an **2010, le 29 JUIN**, à dix heures l'associé unique de la **société « 2 L FINANCE**», Sarl au capital de 5 000 €, a tenu une assemblée générale extraordinaire au siège social : 8 Impasse le Rêve à CHAMPAGNE SUR OISE.

Est présent :

- Monsieur **Fabrice TEXIER**50 PARTS
- Soit la totalité des parts du capital social 50 PARTS

L'assemblée est présidée par **Monsieur Fabrice TEXIER associé gérant**.

Monsieur le Président constate qu'il possède la totalité du capital social et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions extraordinaires conformément à la loi.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social et modifications corrélative de l'article 23 des statuts ,
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de modifier définitivement la date de clôture de l'exercice social qui sera fixée à la date du 30 juin à compter de l'exercice en cours.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de ce transfert, la collectivité des associés décide de modifier la rédaction de l'article 23 des statuts de la façon suivante

Article 23 - Exercice social

Chaque exercice social a une durée qui commence le 1^{er} JUILLET et finit le 30 JUIN

Par exception, le second exercice sera clos le 30 JUIN 2010.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur **Fabrice TEXIER**, gérant de la société, ou son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole **Monsieur le président** déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant.



